

**Séance du Conseil Municipal
du jeudi 11 décembre 2025 à 20h30
Salle du Conseil**

Légalement convoqué en date du 03 décembre 2025

Convoqués :

Membres du Conseil légalement convoqués	Présent	Absent excusé ayant donné Pouvoir à	Absent excusé	Absent
M. PLAULT JM	X			
M. MERCIER D	X			
Mme ANDRIEU A		Pouvoir à Mme Christelle DURAND	X	
M. GALOPIN P	X			
Mme DURAND C	X			
M. GALLOPIN JL	X			
Mme ÉGASSE C		Pouvoir à Mme Céline ETOURNEAU	X	
M. PERSON G	X			
M. HERON P	X			
Mme BACON F	X			
Mme CONVENANT N	X			
Mme TANGUY C	X			
Mme BÉHUE V	X			
Mme COLÉ C		Pouvoir à M. Ludovic DURET	X	
Mme ÉTOURNEAU C	X			
M. DURET L	X			
M. DUMENIL S	X			
M. PREVOSTEAU E		Pouvoir à M. Sébastien DUMENIL	X	

Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

ORDRE DU JOUR :

1. **Tarifs municipaux pour 2026**
2. **Demandes de subventions**
3. **Vestiaires du stade : avenants aux marchés de travaux**
4. **Aménagement des accès aux vestiaires du stade**
5. **Décision modificative budgétaire n°1**
6. **Convention de cession de matériel à l'association l'Abeille eurélienne**
7. **Report du quart des crédits d'investissements 2025 pour l'exercice 2026**
8. **Avis des Domaines pour les parcelles A 267 et 1148 : 5 rue Pasteur**
9. **Convention de mise à disposition d'un terrain entre la Commune et la société ATC France**

Début de séance : 20h35

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours :
Désigne Monsieur Pascal GALOPIN secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est adopté à l'Unanimité.

1. TARIFS MUNICIPAUX 2026

Monsieur le Maire et Madame DURAND présentent aux Conseillers les nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2026, il précise que ces tarifs ont été examinés par la Commission Finances réunie le 25 novembre dernier. Il demande donc au Conseil d'approuver les tarifs suivants :

LOCATION DE SALLES COMMUNALES	TARIFS 2025		PROPOSITION TARIFS 2026	
	Ven-Sam-Dim- jour férié et veille de jour férié	1/2 tarif les autres jours	Ven-Sam-Dim- jour férié et veille de jour férié	1/2 tarif les autres jours
Salle Valentin GAUT ou salle Michel MORIN				
Sours 24 H	160,00 €	80,00 €	162,00 €	81,00 €
Extérieur 24H	294,00 €	147,00 €	297,00 €	148,50€
Asso. Extérieures ou Professionnels : but lucratif	405,00 €	202,50 €	409,00 €	204,50 €
Chauffage* du 1/10 au 30/04 (tarif journalier)	62,00 €		63,00 €	
Vin d'Honneur	54,00 €		55,00 €	
Première heure de location	17,00 €		17,00 €	
A l'heure (maximum 4 h)	16,00 €		16,00 €	
CAUTION V. Gaut + M. Morin toutes durées	580,00 €		580,00 €	

Espace Denise EGASSE				
Sours 24 H	402,00 €	201,00 €	406,00 €	203,00 €
Extérieur 24H	708,00 €	354,00 €	715,00 €	357,50 €
Asso. Extérieures ou Professionnels : but lucratif	996,00 €	498,00 €	1006,00 €	503,00 €
Chauffage* du 1/11 au 31/03 (tarif journalier et demi-tarif pour la deuxième journée consécutive)	128,00 €		129,00 €	
Chauffage* pour avril et octobre (tarif journalier et demi-tarif pour la deuxième journée consécutive)	64,00 €		64,50 €	
Cuisine	142,00 €		143,00 €	
Conférences colloques et vin d'honneur (Sours) 4 h.	246,00 €		248,00 €	
Conférences colloques et vin d'honneur (Extérieur) 4 h.	430,00 €		434,00 €	
CAUTION Denise Egasse toutes durées	900,00 €		900,00 €	

* chauffage : demi-tarif à partir du 2ème jour de location consécutif

Concernant les tarifs de locations de salle (Sours, Extérieurs et Asso. À but lucratif) le vendredi, samedi, dimanche, jour férié ou veille de jour férié le demi-tarif sera appliqué sur le deuxième jour de location consécutive - (Par exemple : location samedi et dimanche, plein tarif le samedi et demi-tarif le dimanche)

DIVERS	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
DROITS DE PLACE MENSUEL	24,00 €	24,00 €
DROITS DE PLACE OCCASIONNEL	24,00 €	24,00 €

LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL (gratuit pour les associations de Sours et livré)	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
CHAISE à l'unité (retrait sur place par le particulier)	0,77 €	0,78 €
BANC à l'unité (retrait sur place par le particulier)	1,36 €	1,37 €
TABLE à l'unité (retrait sur place par le particulier)	2,83 €	2,86 €
PLAQUE PLANCHER à l'unité (retrait sur place par le particulier)	8,18 €	8,26 €
LIVRAISON MATERIEL A SOURS (pas de livraison extérieure, 1 seul RDV retrait matériel 1heure continue maxi, au-delà facturation du temps passé par agents)	300,00 €	300,00 €

NB : Minimum facturation 15€

CIMETIERE	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
Concession 50 ans	338,00 €	341,00 €
Concession 30 ans	256,00 €	258,00 €
Concession 15 ans	187,00 €	189,00 €
Tarif Superposition dans concession	187,00 €	189,00 €
Tarif dépôt d'urne dans concession	59,00 €	60,00 €
Columbarium 15 ans	720,00 €	727,00 €
Columbarium 30 ans	883,00 €	892,00 €
Dépôt d'urne supplémentaire dans columbarium	59,00 €	60,00 €
Cavurne 15 ans + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	720,00 €	727,00 €
Cavurne 30 ans + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	883,00 €	892,00 €
Dépôt d'une urne supplémentaire dans la cavurne + étiquette (gravure et collage à la charge de la famille)	59,00 €	60,00 €
Dispersion des cendres + plaque d'identification (gravure et collage à la charge de la famille)	38,00 €	38,00 €

AUTRES	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
Prix de l'heure de main d'œuvre d'un employé, à facturer aux particuliers pour la remise en état d'une salle ou autres dégradations sur un bien public	58,00 €	59,00 €

SERVICES PERI-SCOLAIRES et AUTRES	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
FRAIS SCOLARITE MATERNELLE autres Communes	910,57 €	1045,36 €
FRAIS SCOLARITE ELEMENTAIRE autres Communes	382,38 €	386,54 €
GARDERIE (la séance)	2,38 €	2,40 €
PENALITE RETARD GARDERIE	15,00 €	15,00 €
REPAS SCOLAIRE MATERNELLE	4,02 €	4,06 €
REPAS SCOLAIRE PRIMAIRE	4,43 €	4,47 €
REPAS SCOLAIRE ADULTE	5,67 €	5,73 €
SUPPLEMENT REPAS HORS DELAI	1,00 €	1,00 €
REPAS PAI	1,65 €	1,65 €

Les tarifs 2026 proposés par la commission des Finances tiennent compte de l'inflation définie par l'INSEE à 1% sur 1 an.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** les tarifs municipaux proposés pour 2026 tels que présentés ci-dessus
- **PRECISER** qu'un minimum de facturation de 15 € est applicable pour toutes les factures émises
- **DONNER** tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre.

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil Département a sollicité les communes pour un dépôt des dossiers de demandes de subventions au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) au plus tard le 10 janvier 2026. Les dossiers éligibles au FDI ont donc été préparés en priorité et complétés par les autres demandes de subventions permettant d'identifier les plans de financement de chaque opération. D'autres demandes de subventions pourront être proposées lors d'un prochain conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions n'impliquent pas systématiquement la réalisation des opérations. Des arbitrages sont parfois nécessaires.

Ces dossiers ont été proposés aux commissions Finances et Travaux, respectivement le 25 et le 27 novembre 2025.

Une priorisation des demandes sera à examiner prochainement en commission.

Par ailleurs, il précise également que les plans de financement sont présentés hors taxes, le financement de la TVA est à ajouter au solde à charge de la commune pour chaque projet.

Opération de voirie allées des Acacias et des Cerisiers

L'estimation de la réfection des trottoirs et chaussées s'élève à 69 817,95 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Allée des Accacias	39 096,70 €	FDI 30%	20 945,39 €	30%
Allée des Cerisiers	30 721,25 €	Fonds concours 2026 (plafond 60%)	20 945,39 €	30%
		Solde commune	27 927,18 €	40%
Total	69 817,95 €		69 817,95 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

a. Allées du cimetière

L'estimation s'élève à 11 842,70 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Terrassement	9 161,75 €	FDI 30%	3 552,81 €	30%
Option sable stabilisé	2 680,95 €	Fonds concours 2026 (plafond 60%)	3 552,81 €	30%
		Solde commune	4 737,08 €	40%
Total	11 842,70 €		11 842,70 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

b. Abords de l'Eglise phase 1

L'estimation s'élève à 407 222,50 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Aménagement jardin	220 822,50 €	FDI PLAFOND	30 000,00 €	7%
WC public	42 400,00 €	Fonds concours 2026 (plafond 60%)	188 611,25 €	46,5%
Démolition baignoires	28 000,00 €	Solde commune	188 611,25 €	46,5%
Aménagements pour WC publics	116 000,00 €			
Total	407 222,50 €		407 222,50 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

c. Achat d'un véhicule technique

L'estimation s'élève à 48 798,37 € HT. Les devis sont actuellement en cours.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Véhicule type Master avec options	48 798,37 €	FDI 30%	14 639,51 €	30%
		Fonds concours 2026 (plafond 60%)	14 639,51 €	30%
		Solde commune	19 519,35 €	40%
Total	48 798,37 €		48 798,37 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

d. Espace de jeux rue A. et J. Daguet

L'estimation s'élève à 12 696,98 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Fourniture pose et sol	12 696,98 €	FDI 30%	3 809,09 €	30%
		Fonds concours 2026 (plafond 60%)	3 809,09 €	30%
		Solde commune	5 078,80 €	40%
Total	12 696,98 €		12 696,98 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

e. Parcours santé – partie 1

L'estimation s'élève à 11 143,11 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Fourniture pose et sol	11 143,11 €	FDI 30%	3 342,93 €	30%
		Fonds concours 2026 (plafond 60%)	3 342,93 €	30%
		Solde commune	4 457,25 €	40%
Total	11 143,11 €		11 143,11 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

f. Panneau d'affichage dynamique

L'estimation s'élève à 10 730,23 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Borne extérieure	9 000,00 €	FDI 30%	3 219,07 €	30%
Branchement électrique	1 730,23 €	Fonds concours 2026 (plafond 60%)	3 219,07 €	30%
		Solde commune	4 292,09 €	40%
Total	10 730,23 €		10 730,23 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

g. Eclairage place du Calvaire – mise en valeur du monument aux Morts

L'estimation s'élève à 2 139,21 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Eclairage monument	2 139,21 €	Fonds concours Patrimoine 2026	1 069,60 €	50%
		Solde commune	1 069,61 €	50%
Total	2 139,21 €		2 139,21 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

h. Signalisation traversée école – sécurisation

L'estimation s'élève à 5 627,02 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Devis signalisation	5 627,02 €	FDI (amendes de police) 30%	1 688,10 €	30%
		Fonds concours 2026 (plafond 60%)	1 688,10 €	30%
		Solde commune	2 250,82 €	40%
Total	5 627,02 €		5 627,02 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

i. Portes ancien office école Vallée

L'estimation s'élève à 25 698,00 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Portes et chassis	25 698,00 €	FDI 30%	7 709,40 €	30%
		Fonds concours 2026 (plafond 60%)	7 709,40 €	30%
		Solde commune	10 279,20 €	40%
Total	25 698,00 €		25 698,00 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

j. Ancien bureau de Poste

L'estimation actualisée s'élève à 287 455,85 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Etude faisabilité	6 450,00 €	FDI (plafond)	30 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre	39 115,85 €	DETR/ DSIL 20%	57 491,00 €	
Mission CT	4 130,00 €	Fonds concours attribué 2024	86 032,00 €	
Mission SPS	2 715,00 €	Solde commune	113 932,85 €	
Travaux	235 045,00 €			
Total	287 455,85 €		287 455,85 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER M.** le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL à la Préfecture
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

k. Limiteur de son salle Egasse + vidéoprojecteur

L'estimation s'élève à 12 032,26 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Objet	Coût HT	Financement	Montant sollicité	Taux
Limiteur son	7 094,14 €	FDI 30%	3 609,68 €	30%
Vidéoprojecteur	4 938,12 €	Fonds concours 2026 (plafond 60%)	3 609,68 €	30%
		Solde commune	4 812,90	40%
Total	12 032,26 €		12 032,26 €	

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** : le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDI du Conseil Départemental
- **CHARGER** M. le Maire de solliciter une subvention au titre du FDC de Chartres Métropole
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier

3. VESTIAIRES DU STADE : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire indique que lors des réunions de chantier avec les entreprises, trois lots ont fait l'objets d'échanges permettant d'améliorer les solutions techniques initiales, à savoir :

Lot	Attributaire	Montant initial du marché HT	Objet de l'avenant proposé	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché
01- Démolition, gros œuvre, VRD	Maçonnerie Janneau	157 764,75 €	Caniveaux, portillon raccordement EP, aménagement extérieur	16 586,25 €	174 351,00 €
02- Couverture	EIFFAGE	19 049,34 €	Démoussage de couverture – PSE 1	652,83 €	19 702,17 €
06- Menuiseries intérieures-agencements	SARL Guy Colas	31 092,02 € -5 561,00 €	Dessous de toit PVC	1 540,00 €	27 071,02 €

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** les avenants aux marchés de travaux pour les lots 01, 02 et 06 présentés ci-avant
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement de ce dossier.

Monsieur le Maire indique également, comme cela avait déjà été évoqué précédemment, valider le devis correspondant à l'installation du préau à l'arrière des vestiaires, pour un montant de 10 703,00 € HT.

4. AMÉNAGEMENT DES ACCÈS AUX VESTIAIRES DU STADE

Monsieur le Maire indique que les travaux des vestiaires n'incluaient pas l'aménagement des extérieurs.

Un devis a été proposé par l'entreprise Maçonnerie Janneau pour un montant de 12 748,49 € HT.

Cette proposition prévoit le décapage de fond de forme, mise en place de géotextile, profilage et nivellement en calcaire, pose des bordures, matérialisation d'une place de stationnement PMR et finition en sable calcaire compacté pour une surface totale de 100 m².

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** le devis de l'entreprise Maçonnerie Janneau pour un montant de 12 748,49 € HT
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement de ce dossier.

5. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative budgétaire proposée en section de fonctionnement. Cette décision modificative doit permettre de provisionner, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, une partie (15%) du montant de l'estimation des Domaines pour l'acquisition de la propriété sise 39 rue Pasteur à Sours :

DM n°2025-01 :

Objet : Provision acquisition

Imputation					Montant BP avant modif	Proposition DM		Montant BP après modif
Sens		Chapitre	Article	Libellé		Dépenses	Recettes	
DF		68	681	Dotations aux provisions	100,00	34 500,00		34 600,00
DF		011	615228	Entretien réparation sur bâtiments	594 337,61	-34 500,00		559 837,61

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2025-01 proposée ci-dessus
- **DONNER** Tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre

6. CONVENTION DE CESSION DE MATÉRIEL À L'ABEILLE EURÉLIENNE

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de matériel effectuée par la commune, permettant l'obtention de subventions au titre des fonds de concours de Chartres Métropole.

La commune a donc acheté ce matériel et obtenu les subventions.

Le matériel doit désormais être cédé à l'association l'Abeille eurélienne, selon les modalités définies dans la convention annexée.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** la convention de cession de matériel avec l'Abeille eurélienne
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention
- **DONNER** Tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre

7. REPORT DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2025 POUR 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre budgétaire	Opération Budgétaire	Crédits ouverts 2025	Montant de l'autorisation de mandatement (jusqu'au vote du BP 2026)
20	2407 Place de l'Eglise	14 520,00 €	3 630.00 €
	2409 Modification PLU	4 410,00 €	1 102.50 €
	2415 Acquisition diverses	7 136,40 €	1 784.10 €
	2508 Etude Bourg centre	57 000,00 €	14 250.00 €
20	SS TOTAL chapitre 20	83 066,40 €	20 766,60 €
21	2301 Travaux voirie rue C. Martin	8 000,00 €	2 000.00 €
	2304 Restauration Eglise	28 000,00 €	7 000.00 €
	2401 Réfections de voiries	91 000,00 €	22 750.00 €
	2402 Aménagement ancien bureau de Poste	302 800,00 €	75 700.00 €
	2405 Vestiaires stade	570 000,00 €	142 500.00 €
	2406 Travaux bâtiments	49 000,00 €	12 250.00 €
	2407 Place de l'Eglise	550 000,00 €	137 500.00 €
	2415 Acquisitions diverses	10 719,20 €	2 679.80 €
	2501 Travaux de voirie	245 400,00 €	61 350.00 €
	2502 Réseaux et accessibilité stade	47 000,00 €	11 750.00 €
	2503 Aménagement sécurité rue Pasteur	43 000,00 €	10 750.00 €
	2505 Sanitaires école Vallée	250 000,00 €	62 500.00 €
	2506 Travaux bâtiments	14 000,00 €	3 500.00 €
	2510 Opération foncière 39 rue Pasteur	270 000,00 €	67 500.00 €
2515 Acquisitions diverses	104 300,00 €	26 075.00 €	
21	SS TOTAL chapitre 21	2 583 219,20 €	645 804,80 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

8. CONSULTATION DE L'AVIS DES DOMAINES : PARCELLES A267 ET 1148, 5 RUE PASTEUR

Dans le cadre du projet de vente par les propriétaires, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait judicieux de solliciter l'avis des Domaines afin d'être en possession de tous les éléments utiles en vue de négocier une potentielle acquisition.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à demander à France Domaine, une estimation de la ou des parcelles concernées conformément au tableau ci-dessous :

<i>Section</i>	<i>N°</i>	<i>Adresse</i>	<i>Contenance</i>
A	267	5 rue Pasteur – 28630 SOURS	690 m ²
A	1148	5 rue Pasteur – 28630 SOURS	600 m ²

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **CHARGER** le Maire de solliciter une estimation au service France Domaine pour les parcelles cadastrées section A n° 267 et 1148, sise 5 rue Pasteur à Sours, d'une superficie totale de 1290 m².
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

9. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ATC FRANCE

Monsieur le Maire expose :

ATC France est une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'Équipements Techniques. Elle possède un parc important de Points Hauts (tels que définis ci-après).

ATC France a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts (pylônes, etc.), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites, et toute activité connexe (un « Point Haut »).

Pour les besoins du déploiement actuel ou futur de réseaux de communications électroniques, ATC France poursuit la recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre l'hébergement de Points Hauts à même d'accueillir des équipements télécoms (dispositifs d'antennes, Équipements Techniques ...).

Quant à elle, la Commune est propriétaire d'un terrain susceptible de permettre l'hébergement d'un point haut.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de signer un contrat de bail pour l'implantation d'Équipements Techniques sur le terrain de la Commune ("la Convention").

La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Commune loue à ATC France, qui l'accepte, l'emplacement technique défini à l'Article 2 afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Équipements Techniques.

L'emplacement mis à disposition d'une surface de 75 m² environ, tel que décrit dans la convention et ses annexes, dépend d'un terrain sis :

11 Rue des Grouaches
"Le Chemin de Francourville"
28630 SOURS

Référence cadastrale : Section : ZH - Parcelle : 108

Référence cadastrale : Section : ZH - Parcelle : 110

La Convention est conclue pour une durée de 12 (douze) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Au-delà de ce terme, elle sera tacitement prorogée par périodes successives de 6 (six) ans, sauf congé donné par l'une des parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de 24 mois avant la date anniversaire de la Convention.

En contrepartie de la mise à disposition de l'Emplacement objet de la présente, ATC France versera à la Commune une redevance annuelle globale, toutes charges éventuelles comprises, pour l'occupation de l'Emplacement mis à disposition ainsi que les accès, les passages de câbles et de tréfonds sur sa propriété d'un montant de 1700 (mille sept cents euros) euros nets.

Le montant de la redevance versée à la Commune sera indexé au 1er janvier de chaque année sur l'indice fixe de 1 % (un pour cent), et pour la première fois le 1er janvier de l'année suivant la date d'entrée en vigueur de la Convention.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** les termes de la convention entre la Commune et la société ATC France
- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

Procès-verbal approuvé en séance le : 22 janvier 2026		
Le Maire, Monsieur Jean-Michel PLAULT 		Le Secrétaire de séance, Monsieur Pascal GALOPIN 